

## DÉCLARATION DE LA POLITIQUE DES CANAUX DE DÉNONCIATION

L'organe directeur de Partida Aduanas, S.L.U., dans son engagement ferme en faveur de la prévention des délits, a encouragé et fourni les ressources nécessaires pour rendre efficaces la conception et la mise en œuvre d'un système de gestion pour la prévention et la détection des délits, basé sur les exigences de la Loi 2/2023 réglementant la protection des personnes qui signalent des infractions réglementaires et la lutte contre la corruption et le système de gestion UNE EN ISO 37002:2021 pour la dénonciation des délits.

Notre système de gestion des dénonciations est basé sur les lignes directrices suivantes :

- Fixer des objectifs d'amélioration réguliers pour le canal de dénonciation et d'irrégularités.
- Mise en place d'un système de dénonciation pour signaler les actions irrégulières et illégales dans nos domaines de service, tant au sein de notre organisation qu'auprès des parties intéressées avec lesquelles nous travaillons pour fournir nos services en matière de procédures douanières et d'opérations logistiques (clients, fournisseurs, sous-traitants, transporteurs, etc.).
- Engagement à respecter toutes les exigences légales applicables à l'organisation, ainsi que celles contractuelles avec nos clients et fournisseurs.
- L'analyse et l'amélioration continue de nos processus et procédures de travail basées sur la minimisation des risques dans la commission des délits et le système intégré de gestion de la conformité et le canal de dénonciation.
- Tout comportement préjudiciable susceptible d'affecter le développement de l'activité est expressément interdit.
- Transparence, communication bidirectionnelle et collaboration continue au sein de l'organisation et avec les différentes parties prenantes, en instaurant une culture de la parole et de l'écoute active.
- Nous mettons à disposition des guides et un système facilement compréhensible, sous une forme accessible, où sont traités l'ensemble du soutien et des conseils relatifs à la procédure de dénonciation.
- L'impartialité et la protection, en particulier la protection de la confidentialité des dénonciations tout au long du processus de dénonciation, en accordant un maximum de confiance au dénonciateur et en utilisant des outils technologiques qui permettent au dénonciateur de se conformer à ces exigences.

- Notre canal de dénonciation est doté de la plus haute autorité et d'un degré d'indépendance maximal au sein de l'organisation, capable de traiter toute dénonciation.
- Toute violation de notre politique de dénonciation, telle que de fausses allégations ou un comportement délibérément préjudiciable à l'organisation ou à ses parties prenantes, donnera lieu à une action disciplinaire évaluée en fonction de la classification de l'infraction conformément à l'accord sectoriel dans le cas des employés de l'organisation (APEMAR). Dans le cas d'autres parties prenantes, une plainte pourrait être déposée auprès des autorités compétentes.
- Les plaintes peuvent être déposées par d'autres voies, telles que l'Office andalou de lutte contre la fraude, l'AEAT ou d'autres organismes publics.
- Toutes les dénonciations suivront la procédure suivante : réception de la dénonciation, évaluation et, dans le cas où elle est considérée comme traitée, traitement et, enfin, conclusion, établissant la résolution de la dénonciation et garantissant la confidentialité et l'absence de représailles à l'encontre du dénonciateur tout au long de la procédure.
- Notre organisation n'a, en aucun cas, de restrictions au droit de faire rapport, basées sur des obligations contractuelles telles que des accords de non-divulgence, ou des clauses telles que celles relatives à la confidentialité commerciale et à la confidentialité des employés, entre autres.
- Notre politique de protection des données respecte scrupuleusement la Loi 3/2018 sur la protection des données personnelles et la garantie des droits personnels.

Pour que cette politique soit réelle et efficace, PARTIDA ADUANAS exige l'implication de 100% du personnel de l'organisation et fournit donc les moyens et les ressources nécessaires au fonctionnement de ce système.

A Algésiras, le 1<sup>er</sup> Novembre 2023